



**CANADIAN MASTERS  
ATHLETICS  
VÉTÉRANS CANADIENS  
EN ATHLÉTISME**

**2020 World Masters Athletics Championships  
Championnats mondiaux d'athlétisme vétérans 2020  
July 20 – August 1, 2020, Toronto, Ontario  
20 juillet – 1<sup>er</sup> août 2020, Toronto (Ontario)  
Bulletin No. 1, January 31, 2020/ Bulletin n° 1, 31 janvier 2020**

**By/Par Wendy Melvin/Vern Christensen  
Team Managers/Chefs d'équipe**

**Bienvenue à toutes et à tous**

Voici le bulletin n° 1 de Canadian Masters Athletics/Vétérans canadiens en athlétisme (CMA) destiné aux athlètes canadiens qui désirent participer aux Championnats mondiaux d'athlétisme vétérans (les championnats WMA), qui auront lieu à Toronto du 20 juillet au 1<sup>er</sup> août 2020. Il n'y a pas si longtemps que nous avons mis fin à nos communications pour les championnats NCCMA 2019. Nous tâcherons d'être à la fois instructifs et brefs dans nos premières communications sur les championnats WMA. Nous sommes fiers de vous servir de nouveau à titre de chefs d'équipe et de donner le coup d'envoi à nos communications avec vous, qui se poursuivront jusqu'aux épreuves et tout au long de celles-ci.

Le présent bulletin a pour but de vous fournir des renseignements sur l'inscription aux championnats WMA 2020 afin de vous préparer à y participer. Si ce sont vos premiers championnats mondiaux, vous trouverez ici des renseignements qui vous seront utiles pour faire partie de l'équipe canadienne.

Il s'agit des championnats officiels de plein air de World Masters Athletics (WMA), l'association mondiale d'athlétisme vétérans, comprenant des épreuves d'athlétisme, de cross-country, de course sur route et de marche athlétique. Le comité organisateur local (COL) de Toronto travaille sans relâche pour que le Canada soit un endroit inoubliable pour tous les athlètes du monde entier. Pour vous, athlètes canadiens, que vous soyez des nouveaux venus aux championnats mondiaux vétérans ou des habitués des compétitions internationales, les championnats WMA 2020 seront une expérience extraordinaire et mémorable, car vous vous préparez à accueillir des athlètes des quatre coins du monde.

Au niveau vétérans mondial, **tous les athlètes doivent, pour pouvoir participer aux championnats WMA, avoir au moins 35 ans au 20 juillet 2020**, premier jour des championnats. Par conséquent, votre date de naissance doit être au plus tard le 20 juillet 1985. Toutes les compétitions s'effectuent par groupe d'âge de 5 ans, soit de 35 à 39 ans, puis de 40 à 44 ans, et ainsi de suite jusqu'au groupe d'âge du concurrent ou de la concurrente les plus âgés.

Nous nous attendons à voir environ 1 000 athlètes du Canada participer aux championnats de Toronto. Comme le COL a déjà commencé à vous envoyer des renseignements pour vous aider à vous préparer, nous voulons vous donner dès à présent des détails sur le processus d'inscription, ainsi que quelques renseignements importants pour les athlètes canadiens. Nous afficherons le présent bulletin sur le site Web de la CMA afin d'informer tous les athlètes canadiens intéressés par les championnats.

Au cours des prochains mois, nous enverrons en temps opportun des compléments d'information directement aux personnes qui se seront inscrites aux épreuves et à celles qui continuent à se montrer intéressées. Nous afficherons aussi des communications d'ordre général sur le site Web de la CMA. Vous trouverez d'autres renseignements sur le site principal des championnats, à l'adresse [www.wmatoronto2020.com](http://www.wmatoronto2020.com).

## Conditions à remplir pour représenter le Canada

- a) Les athlètes qui veulent représenter le Canada aux championnats WMA doivent avoir la citoyenneté canadienne, mais pas forcément y vivre, ou être des résidents permanents du Canada. De nombreux citoyens canadiens résident à l'étranger, mais ils peuvent représenter le Canada, du moment qu'ils n'ont pas représenté un autre pays à d'autres championnats. Étant donné les règles concernant la représentation d'un pays donné aux championnats WMA, **les Canadiens qui vivent à l'étranger, ou les non-Canadiens qui vivent au Canada et qui n'ont pas encore représenté le Canada à un championnat WMA, sont priés de communiquer avec les chefs de l'équipe canadienne avant de s'inscrire afin de faire vérifier leur admissibilité à représenter Canada.**
- b) **Tous les athlètes qui représentent le Canada aux épreuves du championnat doivent être membres, en 2020, de leur association provinciale ou territoriale affiliée à Athlétisme Canada (AC)** (Fédération québécoise d'athlétisme, Athletics Ontario, etc.), et donc membres d'AC. Mais attention! Vous ne pouvez pas être membre uniquement à titre d'entraîneur ou d'officiel, ni appartenir à une catégorie restreinte quelconque de membres, telle que celle de coureur sur route. Il faut être membre vétéran à part entière. Comme les catégories de membres varient d'une province à l'autre, renseignez-vous auprès de votre association provinciale avant d'y adhérer. Cela s'applique également aux athlètes canadiens qui vivent à l'étranger et qui devraient normalement adhérer à l'association membre d'AC de la province ou du territoire où ils résidaient juste avant de quitter le Canada. En devenant membre de votre association provinciale, vous devenez membre d'AC et de la CMA. Vous recevez un numéro d'adhésion à AC, que vous conservez à titre permanent. Ce numéro est indispensable pour s'inscrire en ligne aux championnats WMA.
- c) Comme nous l'avons dit plus haut, **pour pouvoir participer aux championnats WMA, il faut avoir au moins 35 ans, au 20 juillet 2020**, premier jour des championnats. Il faut donc être né le 20 juillet 1985 ou avant.

## Inscription aux championnats WMA

Le système d'inscription aux championnats est maintenant opérationnel. Nous tenons donc à vous fournir dès à présent tous les renseignements voulus, afin de faciliter le plus possible votre inscription. Nous pensons en effet que, puisque les championnats ont lieu au Canada, un grand nombre d'athlètes canadiens participeront pour la première fois aux championnats WMA. Or, ce n'est pas la même chose que participer à des championnats provinciaux ou nationaux. Nous allons donc vous fournir des détails qui normalement ne seraient pas nécessaires. Commençons :

- 1) Sur le site Web des championnats (<https://wmatoronto2020.com/>), sous **Athlete Info/Informations Sur L'athlète**, vous verrez la mention **Sport Technical Package/Paquet Technique Sport**. Il s'agit du Livret d'inscription, que vous pouvez télécharger, en français ou en anglais. Vous y trouverez toutes sortes de renseignements sur les lieux de compétitions, le calendrier des épreuves, les transports à Toronto et le processus d'inscription. C'est à présent le document le plus complet à consulter si vous avez besoin de renseignements sur les championnats. Même si certains renseignements figurent à la rubrique « Exigences et procédures d'entrée », nous vous fournissons ci-dessous des instructions détaillées afin de vous faciliter les choses au maximum.
- 2) Dans le Livret d'inscription (ainsi que sur le site Web des championnats, sous **Schedule/Horaire**), vous trouverez des tableaux indiquant la date de toutes les étapes (préliminaires, demi-finales ou finales) de chaque épreuve, hommes ou femmes, par groupe d'âge. **Les épreuves n'auront pas lieu avant la date indiquée, mais s'il n'y a pas assez d'inscrits pour une étape quelconque d'une épreuve (p. ex., les préliminaires) dans un groupe d'âge, la première étape pourrait être annulée.** Tous les détails, soit la date exacte, l'heure et le lieu de chaque épreuve, ne seront publiés par le COL qu'après le **18 mai 2020, date prévue de clôture des inscriptions aux championnats**. Les athlètes devraient établir le calendrier de leurs épreuves d'après les jours indiqués pour les compétitions et prévoir d'arriver aux championnats au plus tard la veille de leur premier jour de compétition et de ne pas partir avant le lendemain du jour de leur dernière épreuve.
- 3) Même si le Livret d'inscription mentionne l'existence d'une procédure d'inscription sur papier, en pratique, toutes les inscriptions doivent s'effectuer en ligne et le COL n'acceptera pas d'inscriptions manuelles. **Il ne faut pas envoyer de formulaire d'inscription à qui que ce soit, et tous les**

**paiements doivent être faits en ligne.** Dans de rares circonstances, si vous n'êtes pas en mesure, pour des raisons techniques, de vous inscrire en ligne, nous pourrions, après avoir essayé d'abord de régler le problème par l'intermédiaire du COL, effectuer votre inscription en ligne nous-mêmes. Nous ne le ferons que si vous nous avez fourni un « Formulaire d'inscription » (voir les pages 20 à 23 du Livret d'inscription) dûment rempli et signé, ainsi que les détails de votre carte de crédit, suffisamment tôt pour que nous puissions les saisir en ligne avant la date limite et que le paiement des frais d'inscription s'effectue à temps.

4) Le système d'inscription aux championnats est fourni par l'organisme, appelé *Simply Register*, qui effectue les inscriptions aux championnats WMA depuis les 10 dernières années. Par conséquent, si vous avez déjà participé à d'autres championnats, le système et son fonctionnement vous seront déjà familiers. L'utilisation de ce système pour les inscriptions est une exigence de la CMA. **En cas de problème de traitement de votre inscription par le système, il ne faut pas vous adresser directement à *Simply Register* ou au COL, mais plutôt au représentant de la CMA**, qui essaiera de résoudre le problème et ne communiquera qu'en dernier ressort avec *Simply Register* ou avec le COL.

5) Vous pouvez maintenant accéder au système d'inscription sur le site Web des championnats en cliquant sur **Register**, puis sur **Enregistrement des athlètes**. Choisissez **Nouvelle inscription**.

6) À la première rubrique, intitulée « Information du Déclarant », entrez les renseignements de base vous concernant, **y compris le pays où vous vivez, votre citoyenneté et le pays que vous représentez (le Canada)**. Si vous représentez le Canada, mais que votre nationalité est celle d'un autre pays, vous devez indiquer votre nationalité correctement – cela n'aura pas d'incidence sur votre capacité de représenter le Canada, mais **veuillez suivre les instructions de l'alinéa a), « Conditions à remplir pour représenter le Canada » plus haut**. Dans votre inscription, veuillez indiquer votre date de naissance et votre numéro d'adhésion AC, dont les deux premiers chiffres devraient correspondre à votre année de naissance. Vous ne pourrez pas continuer si ce numéro est inexact.

7) Lorsque vous indiquez les épreuves (« événements ») de votre choix, le groupe d'âge sera fondé sur votre âge le 20 juillet, premier jour des championnats. Vous resterez dans ce groupe d'âge pendant tous les championnats, même si votre anniversaire est juste après le premier jour. Comme les lieux exacts des épreuves ne sont pas encore certains et que les athlètes ne savent pas s'ils se qualifieront pour les demi-finales ou les finales de toutes leurs épreuves, **ceux-ci s'inscrivent souvent à des épreuves supplémentaires, dont le lieu ou la date leur convient mieux**. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour les courses de relais – Les chefs d'équipe décident de la composition des équipes de relais au cours des championnats.

8) Un champ est fourni pour indiquer le temps ou la performance prévus pour chaque épreuve. Nous vous encourageons à indiquer votre meilleure estimation afin que les épreuves préliminaires puissent être organisées en fonction de prévisions de temps ou performance les plus exactes que possible. Les performances ou temps que vous indiquerez ne seront pas vérifiés, mais vous ne rendez service à personne en n'indiquant pas des prévisions raisonnables. Vous devez aussi faire bien attention de suivre le format requis pour indiquer les temps. Cliquez sur « ? » à droite pour plus de précisions.

9) À la rubrique « Compléments » une inscription est prévue pour des personnes accompagnatrices, le plus souvent un conjoint, un enfant ou un autre proche. Ces personnes reçoivent une accréditation (identification), une bouteille d'eau, un sac et des avantages semblables à ceux dont bénéficient les athlètes, sauf qu'ils n'ont accès aux lieux des épreuves qu'à titre de spectateurs. Vous devez entrer les renseignements concernant ces personnes au moment de votre inscription et payer les frais applicables indiqués ci-dessous.

10) À cause des exigences imposées au COL par la WMA, **tous les aspects financiers de l'inscription sont traités en dollars américains**. Vous verrez que les frais d'inscription individuels s'élèvent à 72 \$ US, plus 36 \$ US par épreuve et 49 \$ US pour les épreuves combinées et le semi-marathon. Les frais des personnes accompagnatrices sont de 10 \$ US pour les enfants et de 35 \$ US pour les personnes de 13 ans et plus. Des frais d'équipe de 40 \$ US s'ajoutent pour chaque inscription canadienne. Ces frais couvrent les services des chefs d'équipe, l'examen et l'approbation de toutes les inscriptions, ainsi que les autres services fournis à notre équipe. Ceux-ci comprendront probablement

des services de massothérapeutes, comme aux championnats mondiaux de Malaga en 2018 et aux championnats nord-américains de Toronto en 2019.

11) Vous devrez indiquer, dans votre inscription, **si vous prenez des médicaments qui peuvent nécessiter un certificat d'utilisation à des fins thérapeutiques (TUE)**. Il s'agit des médicaments figurant dans la liste des substances interdites. **Si vous prenez de tels médicaments, vous devrez demander et obtenir un certificat d'utilisation à des fins thérapeutiques (TUE) avant de pouvoir participer aux championnats.** Par conséquent, vous devez savoir longtemps à l'avance quels médicaments vous prenez et s'ils figurent sur la liste des substances interdites. C'est une responsabilité qui incombe à chaque athlète. La liste des substances interdites (***Prohibited List***) et la demande de certificat TUE se trouvent sur le site de la WMA ([www.world-masters-athletics.com](http://www.world-masters-athletics.com)). Cliquez sur ***Documents***, puis sur ***World Anti-Doping Agency***. Votre médecin devra remplir une partie de la demande de certificat (***TUE Standard Application***). Si vous faites remplir une demande de certificat, veuillez en informer les chefs d'équipe. Les athlètes canadiens qui consomment des produits du cannabis devraient être particulièrement vigilants, car ils pourraient ne pas en connaître exactement tous les ingrédients possibles. Il vaut mieux vous abstenir d'en consommer avant les championnats et il vous est fortement déconseillé d'en partager avec des athlètes étrangers.

12) On vous demande d'indiquer le nom d'un contact d'urgence, ce que les athlètes omettent souvent de faire. Bien sûr, c'est à vous décider, mais nous vous conseillons de n'indiquer pas le nom de la personne qui vous accompagne, au cas où il vous arriverait quelque chose. **Si cette personne est bien celle qui devrait être contactée, indiquez son nom, car elle ne sera pas forcément toujours avec vous tout au long des championnats.**

13) À la fin de la demande d'inscription, vous devez accepter toutes les décharges, notamment le consentement au contrôle anti-dopage, qui est toujours mené aux championnats WMA. Si vous n'acceptez pas un accord, un consentement ou une renonciation, vous ne pourrez pas vous inscrire.

14) Une fois votre demande d'inscription remplie, vous devez payer les frais par carte de crédit. Vous recevrez une confirmation par courriel, accompagnée d'un mot de passe compliqué. Vous devriez en conserver une version imprimée. Vous pourrez ensuite retourner dans le système, cliquer sur l'onglet ***Gérer mon inscription*** et changer votre mot de passe afin de pouvoir vous en souvenir plus facilement. Le mot de passe vous permettra de modifier votre inscription, en y ajoutant des épreuves, en modifiant votre performance prévue, etc., mais seulement jusqu'au 18 mai 2020, date limite des inscriptions. Ces changements peuvent aussi être effectués par le chef d'équipe responsable de l'approbation des inscriptions, mais vous devriez pouvoir faire la plupart des modifications vous-même. Comme les frais ne sont pas remboursables, vous ne recevrez aucun crédit si vous supprimez une épreuve sans la remplacer par une autre.

### **Examen des inscriptions par la CMA**

Toutes les inscriptions font l'objet d'une vérification et d'une validation par l'association nationale de l'athlète, en l'occurrence la CMA, dont le représentant a accès à toutes les inscriptions canadiennes. La CMA vérifiera (sur *Trackie*) que chaque athlète du Canada qui s'inscrit est membre vétérane d'AC pour 2020, que la CMA a reçu une preuve de sa date de naissance, que celle-ci correspond à celle qui figure dans son inscription et qu'il n'y a aucun autre problème. **Une fois cette vérification effectuée, la CMA donnera le feu vert au COL pour qu'il accepte l'inscription, dont le statut s'affichera comme « accepté » dans le système. L'athlète recevra alors un courriel de confirmation.**

Suite à la vérification des inscriptions, certaines personnes pourraient se voir suggérer des corrections à certains détails de leur inscription, qui seront effectuées dans le système soit par l'athlète, soit par la CMA. Ceux et celles qui s'inscrivent et qui n'ont jamais participé à un championnat devront fournir une preuve de leur date de naissance. **La meilleure chose à faire est de fournir un fichier pdf de votre passeport, de votre permis de conduire ou d'une autre pièce d'identité officielle comprenant vos date de naissance, photo et signature. Malgré ce qu'indique le Livret d'inscription, le passeport est nettement préférable au certificat de naissance.** Une fois cette preuve fournie, nous conserverons le fichier pdf et noterons dans nos dossiers que nous l'avons vu, ce qui devrait vous éviter d'avoir à le fournir de nouveau à l'avenir. Veuillez ne pas envoyer d'originaux par la poste.

Sachez que votre inscription ne sera pas « acceptée » immédiatement par la CMA. Les inscriptions seront examinées par lots. Il est donc possible que l'examen et la validation de la vôtre prenne un certain temps. **Ne croyez donc pas qu'il y a un problème, uniquement parce que votre inscription n'a pas encore été officiellement acceptée**, et veuillez vous abstenir de communiquer avec nous à son sujet, sauf en cas de problème particulier. Toutefois, si vous n'avez jamais participé à des championnats internationaux et que vous savez que nous n'avons donc pas encore reçu la preuve de votre date de naissance, veuillez nous la faire parvenir avant que nous ayons à vous la demander.

### **Maillots obligatoires pour tous les concurrents canadiens**

Pour toutes les épreuves, les athlètes de tous les pays doivent porter un débardeur ou autre maillot approuvé par leur association nationale membre WMA, soit la CMA pour le Canada. **Les modèles approuvés pour le Canada se trouvent dans le site de la CMA, sous le lien**

<https://canadianmasters.ca/cmawp/wp-content/uploads/2020/01/Singlets-Approved-2020-3.pdf>

**Vous ne pourrez pas participer aux championnats WMA si vous ne portez pas un de ces modèles approuvés.**

Veillez noter que les uniformes, pour hommes et pour femmes, comprennent un total de 14 modèles Nike d'Équipe Canada (justaucorps et maillots pour hommes et pour femmes, débardeurs-brassières et débardeurs), qui sont tous approuvés. Il s'agit des derniers uniformes portés par les athlètes des équipes canadiennes aux récentes compétitions internationales. Ces modèles sont actuellement les seuls disponibles, en vente sur le site Web AC. **Toutefois, si vous n'avez pas encore un de ces uniformes, nous vous conseillons d'attendre avant d'en acheter un sur le site Web AC**, pour les raisons suivantes : a) AC offrira un rabais de 40 % sur le prix indiqué sur le site à tous les athlètes canadiens qui se sont inscrits aux championnats WMA; b) un plus grand choix de modèles et de tailles sera offert après la clôture des inscriptions, vraisemblablement au mois de mai.

À la fin décembre, AC a effectué un sondage dans lequel les athlètes vétérans devaient indiquer s'ils étaient intéressés par une sélection d'articles Nike d'Équipe Canada pour les championnats. Environ 300 athlètes ont répondu au sondage, et les **250 qui ont dit avoir besoin d'un ou de plusieurs uniformes approuvés ont la garantie de recevoir les tailles des maillots pour lesquels ils ont indiqué leur intérêt, avec un rabais de 40 %, lorsqu'ils seront disponibles en mai**. Si vous faites partie de ces personnes, votre uniforme sera disponible et AC communiquera avec vous en mai.

Pour faire en sorte que nous ayons assez de maillots approuvés pour tous les membres d'Équipe Canada, peu importe leur nombre, un autre sondage a été diffusé le 24 janvier. AC y demandait aux personnes qui n'avaient pas rempli le premier sondage d'indiquer les modèles et tailles de maillots de compétition dont ils avaient besoin pour les championnats. La date limite pour remplir ce sondage est le 2 février. **Veillez nous aider en le remplissant si vous n'avez pas répondu au premier sondage, car nous voulons être sûrs d'avoir suffisamment de maillots disponibles**. Ce sondage ne garantit pas la taille ou la disponibilité, mais tous nos athlètes recevront le même rabais d'AC.

### **Prochain bulletin**

Notre prochain bulletin comprendra une mise à jour sur la planification des activités, avant et pendant la compétition, et sur d'autres aspects des championnats. La fin de la saison en salle approche et l'entraînement de printemps va bientôt commencer. C'est donc le moment de commencer à penser au mois de juillet. Votre COL et les chefs de l'équipe canadienne tiennent à faire des championnats WMA 2020 une expérience mémorable pour chacun de vous. Amusez-vous, entraînez-vous et restez en santé!

Enfin, si vous avez une question quelconque, n'hésitez pas à communiquer avec un des chefs d'équipe :

Wendy Melvin  
[wendymelvin@rogers.com](mailto:wendymelvin@rogers.com).

Vern Christensen  
[vchristensen@guardiancapital.com](mailto:vchristensen@guardiancapital.com)  
Tel: (416) 947-4093

À bientôt sur la piste!

*Wendy*

*Vern*